

PRÉVENTION

Aide à l'achat d'un casque pour trottinette électrique

La Communauté d'agglomération vous aide à financer votre casque de trottinette électrique

Publié le 31 juillet 2026

La Communauté d'agglomération du Boulonnais renforce sa politique de prévention en mettant en place une **aide de 40 € TTC** pour l'achat d'un **casque homologué équipé d'indicateurs lumineux de changement de direction**.

Encourager des déplacements plus sûrs

La pratique de la trottinette électrique connaît un essor important ces dernières années. En parallèle, le nombre d'accidents impliquant ces nouveaux modes de déplacement est en hausse.

Afin d'améliorer la sécurité des usagers, la Communauté d'agglomération souhaite encourager le port d'un équipement de protection adapté. Les casques équipés de clignotants intégrés permettent notamment d'améliorer la visibilité des utilisateurs et de mieux signaler leurs changements de direction aux autres usagers de la route.

Une aide de 40 € pour les habitants du territoire

La CAB accorde une **aide forfaitaire de 40 € TTC** pour l'achat d'un casque répondant aux critères suivants :

- être **homologué NF EN 1078** ;
- être équipé d'**indicateurs lumineux intégrés de changement de direction** ;
- avoir un prix d'achat d'au moins **40 € TTC**.

Qui peut en bénéficier ?

Cette aide est destinée aux habitants des **22 communes de la Communauté d'agglomération du Boulonnais** répondant aux conditions suivantes :

- être âgé de **plus de 14 ans** ;
- résider sur le territoire de la CAB ;
- acheter un casque neuf répondant aux critères définis ;
- effectuer cet achat dans un **commerce situé sur le territoire de la Communauté d'agglomération** ;
- signer la convention prévue dans le cadre du dispositif.

Comment faire sa demande ?

Les demandes d'aide sont à effectuer auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

Retrouvez l'ensemble des modalités, les pièces justificatives à fournir et le dossier de demande sur cette page :
Aide à l'achat d'un casque pour trottinette électrique

(https://www.facebook.com/Com.Agglo.Boulonnais)
(https://twitter.com/aggloboulonnais)
(https://www.youtube.com/c/aggloboulogne)
(http://instagram.com/aggloboulonnais)
(https://www.linkedin.com/company/communaut%C3%A9-d-agglom%C3%A9ration-du-boulonnais/)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS

1, bd du Bassin Napoléon
BP 755
62321 Boulogne-sur-Mer
Tel : 03 21 10 36 36

@ NOUS CONTACTER

LETTRE D'INFORMATION

Votre courriel:

Saisir une adresse e-mail valide

✓JE M'INSCRIS

› ARCHIVES › DÉSINSCRIPTION